

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Pouignau

École libre de Garçons.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. _____

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de

Pouignau

École libre de Filles.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. par les Religieuses de Saint Jean

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Trois

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Cinquante cinq

Et combien de pensionnaires ?

R. Vingt trois

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. à la Congrégation d'enseignement par des religieuses

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par la Charité

École communale de filles.

5^o L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. _____

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6^o En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. _____

Quel en est le nombre ?

R. _____

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. _____

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.